

SUPER ABSORBANT 26

**SEMOULE ABSORBANTE TOUS LIQUIDES, ANTIDÉRAPANTE, ININFLAMMABLE
QUALITÉ ALIMENTAIRE**

**CONFORME À LA NORME AFNOR NF P 98 190 POUR USAGE ROUTIER SUIVANT
LES TESTS DU LABORATOIRE CENTRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES
CONFORME À LA CIRCULAIRE DU 29 AVRIL 2002 DU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT**

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : semoule de 0,3 à 0,7 mm

Densité : 0,51 +/- 0,05

Odeur : inodore

Couleur : terre cuite (des variations de
Teinte peuvent se produire suivant la
couleur de la couche de prélèvement)

pH : sans

Point éclair : sans



PROPRIÉTÉS

SUPER ABSORBANT 26 permet de résoudre à moindre coût et de façon durable le nettoyage de tous les revêtements de sols industriels, sans adjonction d'eau.

Avantages : Grand pouvoir absorbant : 149 % pour de l'eau, 158 % pour les hydrocarbures. Cet absorbant garantit un parfait accrochage partout où l'état glissant des sols peut causer de nombreux accidents. Sécurité : excellent absorbant antidérapant. Suivant la circulaire du 29 avril 2002 du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement **SUPER ABSORBANT 26** est conforme aux spécifications établies dans le cadre d'un emploi sur le réseau routier national. Ne contient pas d'argile et est à base de terre de diatomée (diatomite) calcinée à 800°C. Il présente l'avantage de ne pas se transformer en boue une fois saturé; son utilisation sur les chaussées suite à des accidents ou déversements est donc recommandée. Sa structure lourde permet une application stable sur toutes les surfaces planes soumises aux courants d'air et évite à l'utilisateur les inconvénients des poussières nuisibles. Adhérent au sol, même saturé de produit, **SUPER ABSORBANT 26** ne risque pas d'être entraîné par les semelles et ne souille pas les surfaces non traitées. Parfaitement adapté à l'absorption de PYRALÈNE, des HUILES, des HYDROCARBURES et de tous liquides.

Domaines d'utilisation : industries, centrales nucléaires (sauf en zone contrôlée), DDE, EDF, sociétés d'autoroutes, transports, travaux publics, garages, ateliers de mécanique, stations-service, etc... Suivant des tests rigoureux effectués par le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, **SUPER ABSORBANT 26** est conforme à la norme AFNOR NF P 98 190 : produits absorbants destinés à un usage routier.

Alimentarité : figurant sur la liste positive (Journal Officiel du 27/11/1999), **SUPER ABSORBANT 26** est utilisable en industrie alimentaire conformément à l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.

Utilisation de SUPER ABSORBANT 26 suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTION	MODE D'EMPLOI
À titre curatif.	Prêt à l'emploi.	Épandre SUPER ABSORBANT 26 sur le liquide à absorber puis laisser agir. Le changement de couleur indique la saturation. Il convient après absorption de le balayer ou de l'aspirer, puis, si nécessaire, de le recueillir dans un récipient étanche.
À titre préventif.	Prêt à l'emploi.	Épandre une couche de SUPER ABSORBANT 26 sur toutes les surfaces susceptibles d'être glissantes ou souillées (machines, cuves, stockage de fûts, etc...).

Biodégradabilité : matière minérale chimiquement inerte sans écotoxicité totalement recyclable. Il convient d'observer la législation en vigueur concernant la nature du produit absorbé en vue d'une remise à un destructeur agréé ou mise dans une décharge.

Recommandations : après application sur du matériel ayant un contact alimentaire, effectuer obligatoirement un rinçage à l'eau potable. Si des quantités importantes de produit sont mises en œuvre, port d'un masque anti-poussières.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.